

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 11
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°05062026-001

Date de la convocation
27/05/2026

OBJET

FIXATION DES
ORIENTATIONS ET DES
CREDITS AFFECTES A
LA FORMATION DES
ELUS

Le Maire,

Nicolas JAFFEUX.
Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Isabelle MONIER
Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. JAFFEUX Nicolas, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes CHADEYRAS Sylvie, MONIER Isabelle, PALHEIRE Virginie, M. ANDRODIAS Jérôme, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, TROIS-VALETS Gilles, UHRY Damien

Absents (excusés) : Mmes LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, DUZELIER Cédric

Procuration de M. DUZELIER Cédric à Mme CHADEYRAS Sylvie

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :

- Les fondamentaux du mandat ;
- Développement et aménagement du territoire/transition écologique ;
- Communication ;
- Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité.

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 410 euros, ce qui correspond à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;

Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 063-216304451-20260605-05062026001-DE

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 H 00

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Fait à VASSEL, le 9 juin 2026.

Le Maire,

Nicolas JAFFEU



Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 063-216304451-20260605-05062026001-DE